

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
KERPERT

Séance du 15 décembre 2022

20 heures 00

PRÉSENTS : Monsieur Bruno TALOC, Madame Marilyse LE BEGUEC, Madame Julie LE GUENNIC, Monsieur Michel HUBY, Monsieur Jacky STEUNOU, Madame Servane ANDRE, Monsieur Jean-Claude MAHE.

Absent(s)/excusé(s) :

Nombre de conseillers en exercice : 8 **Présents** : 7 **Votants** : 7

Secrétaire de séance : Julie LE GUENNIC

Date de convocation le 8 décembre 2022

2022-12-03 Observations du Conseil municipal sur la proposition de PLUI.

Mr le Maire rappelle au conseil municipal que le 27 septembre 2022, le Conseil d'Agglomération a voté l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), prescrit le 26 septembre 2017. Le PLUi a pour vocation de remplacer les documents d'urbanisme actuels (PLU, Carte Communale, RNU).

Monsieur le maire ajoute que l'arrêt prononcé n'entraîne pas la mise en application du document. Il s'agit d'une étape dans la procédure visant à communiquer officiellement le projet de PLUi, aux communes et aux Personnes Publiques Associées (PPA).

Mr le Maire précise que suite à cet envoi, les communes disposent d'une période de **3 mois** pour émettre des remarques, observations ou demandes de modifications. C'est seulement après cet échange avec les communes et les PPA, qu'une enquête publique sera ouverte à l'ensemble de la population. Mr le Maire demande donc au conseil municipal d'émettre un avis concernant l'approbation du PLUI tel que proposé dans sa forme actuelle /

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré émet à l'unanimité un avis défavorable.

Fait et délibéré en Mairie les Jour, Mois et An Susdits

Le Maire
Bruno TALOC

Certifié exécutoire par transmission en Préfecture
De SAINT-BRIEUC, le 19/12/2022

